

Identifier les subventions préjudiciables à la biodiversité dans le canton du Jura

Céline Robert-Charrue Linder (Verts)

Dans sa réponse à la question écrite no 3492 relative à l'étude « Subventions dommageables à la biodiversité en Suisse », le Gouvernement a jugé inutile de transposer les résultats obtenus au canton du Jura.

Il est pourtant problématique et contre-productif que les fonds fiscaux soient utilisés pour soutenir des subventions entraînant des répercussions indésirables sur la biodiversité. D'autant plus que les retombées négatives de ces effets devront être rectifiées à l'avenir avec les finances des contribuables, ce qui soulève des préoccupations et est contraire au principe de durabilité et d'équité par rapport aux générations futures.

Sur le plan international, puis au sein de la Stratégie Biodiversité Suisse (2012) et de son Plan d'action correspondant (2017), la Suisse s'est engagée à identifier et progressivement éliminer les incitations et subventions ayant un impact négatif sur la biodiversité. Pour réaliser cet objectif, les cantons jouent un rôle crucial, contrairement à ce que laisse penser la réponse du Gouvernement à la question écrite no 3492 (« Le canton n'a pas à agir à ce stade pour un dossier traité et évalué au niveau national »).

D'ailleurs, dans son étude préliminaire sur l'évaluation de l'impact des subventions fédérales sur la biodiversité, l'OFEV exclut d'emblée l'analyse des incitations cantonales (p. 12). On le comprend : il est en effet du ressort des cantons d'analyser l'impact sur la biodiversité de leurs propres incitations. C'est ce qu'ont bien compris les Parlements et Gouvernements des cantons de Zurich^[1] et de Lucerne^[2], les Gouvernements du canton de Berne et de Fribourg (voir le cahier des charges de la mesure M7-1, p. 33^[3]), ainsi que le Parlement du canton de Bâle-Ville.

Pour les raisons précitées, il est demandé au Gouvernement de réaliser une étude préliminaire visant à identifier les subventions et incitations cantonales impactant la biodiversité. Cette analyse servira *in fine* à progressivement supprimer la part préjudiciable de ces dernières à la biodiversité. Afin de limiter les ressources nécessaires à l'établissement d'une telle étude, les cantons ayant déjà initié cette démarche pourront être consultés.

[1] Adoption du postulat 154/2021 demandant un état des lieux des subventions cantonales ainsi que leur effet sur la biodiversité. Étude en cours.

[2] Adoption en tant que postulat de la Motion M725 requérant un examen des impacts des subventions et incitations cantonales sur le climat et l'environnement.

[3] Création d'un groupe interservice biodiversité chargé d'analyser les subventions et investissements cantonaux impactant la biodiversité.

Céline Robert-Charrue Linder (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Lucien Ourny (Verts)
- Liza Créatin-Schumacher (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 06 septembre 2023